

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

Le Maire ouvre la séance à 18H30

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, LEVIEL, JACQUET, MERVAILLE, ROUX, Adjoint
Mmes et MM. DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CANCEL, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BIANCHI, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. VUITTENEZ

Ont donné pouvoir: M. ANDRE à M. CHAMPION
M. HENNEQUIN à M. FALCE
Mme MONNOT à Mme BIANCHI
M. FAIVRE à Mme RAKIC
M. TRIFFAULT-MOREAU à Mme DIERICKX
Mme VIAL à M. GLOAGUEN

Après leur départ de séance :

Mme LAGRANGE-MARTINET à M. JACQUET
Mme BELISSANT-REYDET à Mme LEVIEL
Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS à Mme CHATEAU

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire présente le successeur de M. Gilles ATTARD, Directeur Général des Services, qui a fait valoir ses droits à retraite.

M. Jean-François PONS, Administrateur Territorial Hors Classe, prendra donc ses fonctions le 1^{er} juillet 2016.

Le Maire souhaite également rendre hommage aux victimes des attentats à MAGNANVILLE dans les Yvelines, aux victimes d'ORLANDO et condamner l'assassinat de la députée britannique Jo COX.

Enfin, le Maire informe les élus qu'il a fait déposer sur table plusieurs rapports qui seront examinés en cours ou en fin de séance :

- ➔ Opération de signalisation de passages piétons non-protégés par l'Association Kiwanis Club BEAUNE
- ➔ Tournage du film de Claude LELOUCH – Mise à disposition de moyens et occupation du domaine public

- ➔ Aménagement de l'aérodrome BEAUNE-CHALLANGES (qui se substitue à celui intégré dans la brochure)
- ➔ Vœu présenté par Mme RAKIC, Premier Adjoint en charge de la Famille, de l'Education et de la Questure, relatif à la carte scolaire.

Le Maire laisse ensuite la parole à Jean-Benoit VUITTENEZ, secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions prises lors de la dernière séance.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

➔ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A LA COMMUNE DE CHANGE

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération à la Commune de CHANGE en Saône et Loire, au 1^{er} janvier 2017.

RAPPORT 3 – INSTAURATION DES GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE – VŒU DE SOUTIEN AUX HOSPICES CIVILS DE BEAUNE

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le vœu de soutien pour la reconnaissance de la spécificité des Hospices Civils de BEAUNE afin qu'ils bénéficient de la dérogation visant à préserver l'autonomie de l'établissement, telle que prévue par le Code de la Santé Publique.

RAPPORT 4 – VŒU DE SOUTIEN AUX EXPLOITATIONS VITICOLES VICTIMES DU GEL

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fait part de ses craintes quant aux conséquences du violent épisode de gel qui a touché les communes de la côte viticole dans la nuit du 26 au 27 avril 2016 et souhaite manifester sa solidarité envers les victimes de ces intempéries,
- sollicite la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour envisager l'indemnisation des viticulteurs.

RAPPORT 5 - ORGANISATION D'ELECTIONS PRIMAIRES PAR LES PARTIS POLITIQUES

(rapporteur : M. BOLZE)

Dans le cadre de l'organisation d'élections primaires par les partis politiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord de principe sur la mise à disposition de salles municipales, et au cas particulier au profit du Parti Les Républicains, les locaux suivants : une salle à l'Hôtel des Sociétés, le Hall de l'école Bretonnière, la salle du Camp Américain, salle des fêtes de CHALLENGES,
- accorde le prêt du matériel de vote dès lors qu'il n'est pas à usage unique,
- approuve la mise à disposition de personnel en application de la délibération relative aux prestations municipales pour l'exercice 2016.

RAPPORT 6 – FIXATION D'UN TARIF COMPLEMENTAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 100 € le m²/jour, le tarif d'occupation du domaine public pour toute action commerciale, publicitaire ou de marketing, applicable à compter du 1^{er} juillet 2016.

Le Maire propose aux élus de procéder à l'examen de deux rapports remis sur table :

OPERATION DE SIGNALISATION DE PASSAGES PIETONS NON-PROTEGES PAR L'ASSOCIATION KIWANIS CLUB BEAUNE

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de mettre en place une expérimentation sur une période d'essai allant de juillet à fin décembre 2016 par le Club-service KIWANIS Club BEAUNE, visant à installer des panières associées à un système de fanions, de part et d'autre de certains passages piétons, afin de sécuriser la traversée sur la chaussée,
- prend note que le coût financier de mise en œuvre de ce dispositif est assuré par le KIWANIS CLUB BEAUNE,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

TOURNAGE DU FILM DE CLAUDE LELOUCH – MISE A DISPOSITION DE MOYENS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le principe de la fixation d'un forfait pour le prêt de matériel, la mise à disposition de locaux et la compensation des pertes de recettes pour neutralisation de stationnement à l'occasion du tournage du film de Claude LELOUCH « Chacun sa vie... et son intime conviction » qui aura lieu du 4 juillet au 1^{er} août 2016,
- fixe le montant de la facturation à la somme forfaitaire de 9 000 €.

RAPPORT 7 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

❖ Schéma de Mutualisation des Services à l'échelle du Territoire de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Schéma de Mutualisation de ses Ressources Humaines dont les principales dispositions sont présentées en annexe à la délibération.

❖ Recrutement de collaborateurs sous le statut de vacataire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de recruter des collaborateurs sous le statut de vacataire dans les conditions suivantes, étant précisé que dans les trois cas, ces collaborateurs seront rémunérés après service fait :
 - un Chargé de missions pour assister le Maire dans la mise en œuvre de grands équipements, en particulier celui concernant la future Cité des Vins.
Cette mission, se déroulera sur 16 mois à compter de septembre 2016, la charge financière étant estimée à 39 000 € en année pleine.
 - un professionnel pour conduire des missions liées au développement du Festival International du Film Policier.
La mission se déroulera entre janvier et avril 2017, dans les conditions retenues pour la 8^{ème} édition du Festival International du Film Policier, la charge financière étant estimée à 26 000 €.
 - un professionnel en charge d'animer des ateliers d'art et de théâtre avec des jeunes publics à raison de deux heures hebdomadaires.
La mission se déroulera de septembre 2016 à juin 2017, avec une rémunération à taux horaire de 12,58 €, la charge financière globale étant estimée à 1 380€.

❖ Mise en Œuvre de Contrats d'Apprentissage :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de transformer les postes suivants :
 - un poste de CAP Travaux Paysagers en un poste de CAP Maintenance des matériels option matériels des espaces verts,
 - un poste de Bac professionnel Productions Horticoles en Bac professionnel Travaux Paysagers afin de répondre au mieux au besoin de la collectivité,
 - le poste de l'actuel apprenti en BTS aménagement Paysagers en poste de Licence Professionnelle Infographie.
- prend note que la charge nouvelle globale de cette politique en faveur de l'apprentissage est évaluée à 8 644€ en année pleine.

❖ **Mise à disposition d'un agent de la Ville de BEAUNE vers la Communauté d'Agglomération**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule la délibération n° 16-0436 du 21 janvier 2016 approuvant la mise à disposition individuelle d'un agent municipal pour poursuivre l'étude d'un dossier d'aménagement de la zone d'activités de la Cerisière,

❖ **Mise à disposition du Directeur Général des Services**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise à disposition du Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération à compter du 1er juillet 2016,
- autorise le versement d'une indemnité complémentaire équivalent à 15% de sa rémunération principale,
- autorise le Maire à signer tous les documents contractuels nécessaires.

❖ **Convention de disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de disponibilité en faveur des Sapeurs-Pompiers Volontaires à intervenir entre la Ville de BEAUNE et le SDIS de Côte d'Or,
- autorise le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

❖ **Remboursement de frais de déplacement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement des frais de déplacements des élus et collaborateurs municipaux au coût réel de la dépense et dans la limite des plafonds réglementaires (dépenses d'hébergement et de restauration respectivement de 45 € par nuit pour les villes de moins de 200 000 habitants et 15,25€ par repas).

❖ **Monétisation du Compte Epargne Temps**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de compléter la délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 2011 en précisant les conditions de monétisation des congés non pris.

❖ **Protocole d'Accord sur l'organisation du Temps de Travail**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le nouveau protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail des agents, instituant un nouveau modèle hebdomadaire basé sur 36h sauf dérogation et revenant à une dotation de congés annuels basée sur 5 fois les obligations hebdomadaires de travail ; les modalités de ce nouveau dispositif sont détaillées dans la délibération prise à cet effet,
- autorise le Maire à mettre en place ce dispositif, avec effet au 1^{er} septembre 2016.

Mme RAKIC propose deux amendements qui viendront compléter ce rapport global d'organisation des services :

- Amendement n°1 - extension du périmètre de bénéfice de l'Action Sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'extension du périmètre de bénéfice de l'action sociale aux agents titulaires, stagiaires et contractuels exerçant leur mission à temps incomplet ou à temps partiel, les autres modalités d'application définies par délibération du 24 septembre 2015 restant inchangées.

- Amendement n°2 - Compensation financière des jours acquis au titre du CET en cas d'arrivée ou de départ d'un agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le transfert des jours capitalisés de l'agent nouvel arrivant dans la Collectivité, avec compensation intégrale de la part de la Collectivité d'origine,
- autorise le Maire à signer la convention à passer avec la Collectivité d'origine de l'agent arrivant.

RAPPORT 8 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INSTALLATION D'UNE CLASSE DE L'IME DU SQUARE DE CLUNY A L'ECOLE ELEMENTAIRE BRETONNIERE

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le renouvellement de la convention dans le cadre du partenariat entre la Ville, l'Association Les Papillons Blancs et l'Education Nationale, relatif à l'installation d'une classe de l'Institut Médico Educatif à l'Ecole Élémentaire Bretonnière.
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT 9 – THEATRE MUNICIPAL –ELABORATION DU PROGRAMME 2016-2017

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'engagement d'une dépense pour établir un projet de programmation au Théâtre,
- autorise le Maire à signer les contrats de spectacles au Théâtre pour la période janvier/juin 2017, dans la limite de 65 % des sommes allouées en 2016 à la programmation théâtrale, soit 71 500 €,
- autorise le Maire à solliciter les différentes subventions susceptibles d'alléger les dépenses de la Ville et en particulier auprès du Conseil Régional qui a mis en place un dispositif d'aide aux établissements culturels qui favorisent l'accueil de compagnies régionales.

RAPPORT 10 – CREATION D'UN NOUVEAU TARIF D'ABONNEMENT AU THEATRE MUNICIPAL
(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer un nouvel abonnement «trois spectacles», en complément des formules «abonnement 5 spectacles» ou «abonnement 7 spectacles» déjà existants dont les tarifs seront les suivants :
 - abonnement en 1^{ère} série..... 57 €
 - abonnement en 2^{ème} série..... 48 €
 - abonnement tarif 12-18/étudiant..... 30 €
- autorise le service Spectacle Vivant à mettre en place dès septembre 2016 ce nouvel abonnement dans ses propositions tarifaires de billetterie.

RAPPORT 11 – ORGANISATION DES JOURNEES DU PATRIMOINE - CONVENTION DE PARTENARIAT
(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reconduire des partenariats avec le soutien des entreprises privées locales à l'occasion de la 33^{ème} édition des Journées du Patrimoine 2016 qui auront lieu les 17 et 18 septembre 2016,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

RAPPORT 12 – CREATION ET MODIFICATION DE TARIFS – MUSEES MUNICIPAUX
(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de vendre au Chapitre de LIEGE, un stock de 720 exemplaires brochés du catalogue de l'exposition « Trésors des Cathédrales d'Europe. Liège à Beaune » au prix de 1 440 €,
- de créer un tarif préférentiel pour la vente d'un lot composé de 3 exemplaires du catalogue de l'exposition *Mosaïque*, de 34,20 €,
- de mettre en dépôt-vente dans les Musées du CD "Les Cadets de Bourgogne" « En passant par la Bourgogne », de la Société Bourguignonne de Promotion et d'Édition (SBPE) au prix de 15,90 €,
- de procéder à la rectification d'une erreur matérielle dans les tarifs de vente d'articles dans les musées dans le cadre de l'exposition *Mosaïque*, à savoir vente de la carte postale « On connaît l'appellation » réalisée par KYSA à 1€50 au lieu de 1€20
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 13 – AVENANT A LA CONVENTION PORTANT SOUSCRIPTION PUBLIQUE POUR LA RESTAURATION DU MONUMENT MAREY – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES
(rapporteur : Mme CAILLAUD)

A l'issue des travaux de restauration du Monument Marey financés dans le cadre d'une opération de mécénat, des travaux complémentaires pourraient être réalisés et pris en charge par la Fondation du Patrimoine dans le cadre du reliquat de la collecte de la souscription publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'inscrire au Budget la somme de 708 € TTC, dans le cadre de la Décision Modificative, objet d'une délibération séparée, afin d'engager les travaux complémentaires de restauration du Monument MAREY,
- note que ces travaux seront pris en charge par la Fondation du Patrimoine dans le cadre du reliquat de la collecte de la souscription publique,
- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de souscription du 11 septembre 2015.

RAPPORT 14 – TARIFS SPECTACLES LA LANTERNE MAGIQUE BEAUNE VIBRATIONS #5

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe les tarifs des spectacles proposés à la Lanterne Magique, dans le cadre de la saison BEAUNE Vibrations 2016 #5, dans les conditions suivantes :
 - ✓ 8 € en tarif unique,
 - ✓ 6 € pour les adhérents des Espaces Beaunois, les scolaires (élémentaires et secondaires) et les étudiants
- décide que la mise en place de ces tarifs se fera à compter du 1^{er} septembre 2016,
- autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes partenaires, publics et privés.

RAPPORT 15 - SCENE D'ETE « COTE COURS, COTE JARDINS »

(rapporteur : M. FALCE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à programmer les animations estivales, en particulier au Parc de la Bouzaize,
- autorise le Club de l'Autrot à organiser des promenades à poney au Parc de la Bouzaize pendant les mois de juillet et août 2016,
- fixe le prix de la redevance d'occupation du domaine public à la charge du Club de l'Autrot à 10 €/jour,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT 16 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JULES FERRY

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Association Sportive Collège Jules Ferry, afin de soutenir la prise en charge de deux équipes, dans le cadre du déplacement au Championnat de France Scolaire d'Aérobic-Step en mai dernier à MONTCEAU-les-MINES (71), et eu égard aux excellents résultats obtenus (1^{ère} et 3^{ème} places).

RAPPORT 17 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET D'AUTRES ORGANISMES

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention-cadre de mise à disposition d'installations sportives municipales au profit des associations sportives,
- décide d'établir ou de renouveler les conventions de partenariat au profit des organismes et associations suivants :
 - Anim'actions pour l'organisation de deux mini-camps avec nuitées à EVELLE les 27, 28 et 29 juillet et les 8, 9 et 10 août 2016,
 - Hospices Civils de BEAUNE, dans le cadre de la Vente des Vins 2016,
 - BEAUNE Athlétisme 21, pour l'organisation du Semi-Marathon de la Vente des Vins 2016,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir.

RAPPORT 18 – VIE ASSOCIATIVE – VALORISATION DES MOYENS APPORTES PAR LA VILLE EN 2015

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation du bilan 2015 des avantages en nature apportés par la Ville aux Associations, dont la liste est jointe à la délibération.

RAPPORT 19 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES LOGEMENTS FOYER DE BEAUNE « LES PRIMEVERES »

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, accorde une subvention exceptionnelle de 700 € à l'Association pour la Gestion des Logements-Foyer de BEAUNE « Les Primevères », afin d'aider l'Association au financement d'une formation diplômante d'animateur en gérontologie à une auxiliaire de vie.

RAPPORT 20 – PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER 2015-2029 - PROGRAMME DE TRAVAUX ANNUEL 2016

(rapporteur : Mme BELISSANT-REYDET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le programme de travaux annuels dans la forêt communale,
- décide d'inscrire, dans la Décision Modificative, objet d'une délibération séparée, la somme de 15 000 € afin de financer ces travaux,
- autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional de Bourgogne et le cas échéant au Conseil Départemental de Côte d'Or,
- complète la délibération du 20 novembre 2014 afin de viser expressément l'article L 122-7 du Code Forestier permettant à la Collectivité d'effectuer ses travaux forestiers approuvés par l'ONF, sans être soumis à d'autres formalités.

RAPPORT 21 – INSTALLATION D'UN RUCHER DANS UN PARC MUNICIPAL - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS

(rapporteur : Mme BELISSANT-REYDET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- renouvelle son accord sur l'installation des ruches de l'Association Les Papillons Blancs au Parc Saint Jacques,
- décide d'exonérer l'Association de la redevance d'occupation du domaine public pour cette installation,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat établie pour 4 ans avec l'Association Les Papillons Blancs.

RAPPORT 22 – CESSION D'UN TERRAIN A LA MONTAGNE DE BEAUNE AU PROFIT DES CONSORTS LARONZE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de déroger à la décision du Conseil Municipal en date du 11 avril 1983 pour remédier à la problématique d'accès et de raccordement aux réseaux rencontrés par les requérants,
- décide de céder au profit de M. Mme LARONZE une partie d'environ 480 m² sur la parcelle communale cadastrée section CP n° 283 moyennant une valeur vénale forfaitaire de 12 000 €,
- décide qu'un document de modification du parcellaire cadastral sera dressé par un géomètre expert pour l'authentification du tènement à céder,
- décide que tous les frais générés par ce transfert de propriété seront pris en charge par les acquéreurs,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 23 – SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU SNCF RUE DE LA CROIX NOIRE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la suppression d'un passage à niveau sur la ligne SNCF PARIS-LYON à l'extrémité de la rue de la Croix Noire à GIGNY, permettant le franchissement des voies ferrées par les piétons, en raison d'une traversée potentiellement dangereuse et une utilisation peu fréquente.

RAPPORT 24 – AMENAGEMENT DE L'AERODROME BEAUNE-CHALLENGES

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Maire rappelle que le rapport à examiner est celui remis sur table en lieu et place de celui de la brochure annexée à la convocation, des éléments nouveaux étant intervenus après l'envoi des brochures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions,

- approuve le principe de distinction entre les équipements aéronautiques strictement nécessaires à la viabilité et la desserte du parcellaire qui relèvera du bilan financier d'une future opération d'aménagement de la zone d'activité et ceux plus larges comme l'extension de piste relevant d'une évolution des besoins des usagers et qui se doivent donc d'être financés le cas échéant par un système de redevance d'usage,

- procède au constat de la désaffectation des terrains non affectés à l'usage aéronautique actuellement, et prononce leur déclassement du domaine public communal pour les intégrer dans le domaine privé communal en vue de leur cession, conformément au plan joint,
- approuve les cessions à réaliser au bénéfice des activités déjà installées, si elles en acceptent les conditions, qu'il s'agisse du foncier d'assiette ou des immeubles communaux aujourd'hui mis à disposition moyennant redevance sous forme d'Autorisations d'Occupation Temporaire, étant entendu que ces activités, en application des conditions légales des AOT, devront libérer les lieux à date d'échéance dans le cas contraire,
- approuve la cession des lots libres de premier rang immédiatement constructibles dans les conditions présentées et dont le détail est retranscrit dans la délibération prise à cet effet,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir sur ce dossier.

RAPPORT 25 – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BEAUNE – DELIBERATION DE PRESCRIPTION

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prescrit la mise en œuvre d'une procédure de révision générale du PLU, en application du Code de l'urbanisme, et notamment des articles L 153-31 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- fixe les objectifs principaux de cette révision tels que présentés,
- fixe les modalités de la concertation préalable telles que décrites dans le rapport,
- décide que la présente décision fera l'objet d'une publicité légale comme cité ci-avant, et qu'elle sera notifiée aux personnes mentionnées aux articles L.132-7, L.132-9, L.132-12 et L132-13 du même Code,
- prend acte qu'un débat en Conseil Municipal aura lieu sur les orientations du projet d'aménagement durable,
- prend acte de la possibilité pour le Maire d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'urbanisme déposées à compter de la présente délibération en vertu de l'article L.153-11 du même Code.
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

M. BECQUET, présente un rapport complémentaire portant sur la modification n° 5 du PLU qui a pour objet en particulier d'harmoniser les prescriptions d'urbanisme dans le cadre d'un projet de développement économique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,
- arrête les modalités de mise à disposition du public selon les conditions fixées au rapport,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 26 – MODIFICATION DU PERIMETRE DU SICECO

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de modification de périmètre du Syndicat d'Energies de Côte-d'Or, SICECO comme suit :
 - intégration au SICECO des vingt-quatre communes du syndicat d'électricité et des réseaux téléphoniques qui ne sont pas devenues de compétence du Grand DIJON,
 - retrait du SICECO des sept communes qui sont dorénavant de compétence du Grand DIJON,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 27 – FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT : APPROBATION DES PROGRAMMES ET PLANS DE FINANCEMENTS

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite le fonds de soutien à l'investissement institué par l'Etat, pour financer les opérations suivantes :
 - aménagement du mail piéton Blanches-Fleurs
 - aménagement des abords de la route de Pommard
 - réfection et isolation des toitures-terrasses du Palais des Congrès
- approuve les programmes et plan de financement proposés des différentes opérations,
- autorise le Maire à signer tout document contractuel nécessaire.

RAPPORT 28 – INSTAURATION DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES ELECTRIQUES ET GAZIERS

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- instaure la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- fixe le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

RAPPORT 29 – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire du bilan des opérations immobilières réalisées ou engagées pour l'exercice 2015.

RAPPORT 30 – ZAC PORTE DE BEAUNE – CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE ALIX
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la cession de terrains représentant une surface globale d'environ 28 314 m² en ZAC Porte de BEAUNE au profit de société de transports ALIX, dans les conditions suivantes :
 - prix de vente : 35 € le m², et ce eu égard aux nuisances générées par la proximité de la voie SNCF et à l'évacuation des déblais déversés sur la parcelle 10 a à charge de l'acquéreur,
 - superficie exacte précisée par l'établissement d'un document de modification du parcellaire cadastral,
 - pacte de préférence pour la parcelle 6a pour une durée de 18 mois à compter de la présente décision,
 - surface de plancher autorisée correspondant à 60 % de la surface cédée,
 - versement de 10 % du prix HT lors de la signature du compromis,
 - réitération par acte authentique et paiement du solde du prix à l'expiration du délai de recours des tiers sur le permis de construire délivré,
 - validité de cette offre : 6 mois pour les parcelles 8 et 10 a, à compter de la date de la délibération du Conseil Municipal,
 - autorisation du dépôt d'un permis de construire par l'acquéreur avant l'opposabilité aux tiers de la présente cession.

RAPPORT 31 – GESTION DES VEHICULES DU PARC MUNICIPAL
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention

- autorise la cession à la Société KEOLIS des véhicules suivants dans le cadre de la Délégation de Service Public de transports publics pour un montant global de 85 000 € :
 - un bus de marque VAN-HOOL immatriculé CG-582-ZV
 - un bus de marque VOLVO immatriculé CG-559-ZV
- autorise le Maire à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la cession du véhicule de type RENAULT Espace IV immatriculé BG 445 HW, au prix de 3 000 € -compte tenu de son âge et du kilométrage-, au Groupe GUYOT-RENAULT BEAUNE Automobiles,
- approuve les modifications d'affectation des véhicules proposées, à savoir intégrer le véhicule 271 XR 21 dans l'inventaire du Budget Principal, et d'affecter le véhicule AA-587-DL à l'inventaire du Budget Annexe du Camping,
- autorise le Maire à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires.

RAPPORT 32 – MISE A LA REFORME DE BIENS

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'aliénation des matériels usagés et obsolètes des services municipaux recensés, afin de les sortir de l'inventaire et dont la liste est jointe en annexe à la délibération,
- approuve la mise à la réforme des biens concernés par le transfert de la compétence personnes âgées au CCAS approuvé par délibération du 30 juin 2011, afin de les sortir de l'inventaire et dont la liste est jointe en annexe à la délibération,
- autorise le Maire à procéder à toute opération comptable utile et à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces cessions

RAPPORT 33 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE -TLPE- ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES EN 2017

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables au 1er janvier 2017 en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure dans les conditions présentées et reprises dans la délibération.

RAPPORT 34 – GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE EN TELEPHONIE ET DE LA PASSATION DES MARCHES DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création d'un groupement de commandes entre la Ville de BEAUNE, le CCAS et la Communauté d'Agglomération, pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation et la mise en œuvre des marchés de télécommunication et pour l'acquisition de services de télécommunication,
- approuve la désignation de la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur du groupement qui, à ce titre, assurera la gestion de la procédure complète de passation du marché public, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités de sa mise en œuvre.

RAPPORT 35 – CONVENTION RELATIVE AU FONDS DE SOUTIEN ET PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions,

- accepte l'aide du fonds de soutien et le recours à la procédure dérogatoire prévu à l'article 6 du décret n° 2014-44 du 29 avril 2014, pour une période de 3 ans dans les conditions proposées,
- autorise le Maire à signer :
 - un protocole transactionnel avec la Caisse d'Epargne pour prévenir toute contestation à naître sur les contrats initiaux des prêts,
 - une convention avec le représentant de l'Etat prise en application du décret susvisé.

RAPPORT 36 – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables dont le détail figure en annexe jointe à la délibération,
- autorise le Maire à faire procéder aux opérations comptables nécessaires.

RAPPORT 37 – GESTION DES AP/CP (CREATION ET REVISION)

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- décide de mettre en place le dispositif des AP/CP sur le Budget Primitif dans les conditions suivantes :

Intitulé de l'AP	AP	CP 2016	CP 2017
Extension et modernisation des zones de stationnement	132 000 €	70 000 €	62 000€
Accessibilité des bâtiments municipaux	438 000 €	73 000 €	365 000 €
Aménagement Route de Pommard	240 000 €	120 000 €	120 000 €

- décide de procéder à la révision des AP/CP dans les conditions mentionnées dans le rapport et reprises dans la délibération et de les appliquer comme suit :

Budget Principal

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016
Aménagement Place Madeleine	2315	263 865,82€	-	118 737,95€	144 932.91 €

Intitulé de l'AP	Articles budgétaires	AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Contournement de BEAUNE	20413 2312	8 538 188,01€	109 778,19 €	332 592 €	153 877.51 €	620 279.39 €	4 148 385.80€	3 173 275.12€

Budget Annexe SPL Beaune Congrès

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2015	CP 2016
Travaux d'aménagement	23130	608 478.90€	235 572.28 €	372 906.62 €

RAPPORT 38 – DECISION MODIFICATIVE MOIS D'AVRIL-MAI - JUIN 2015 - REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

Départ de Mme Véronique LAGRANGE-MARTINET à 20h15

RAPPORT 39 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention, approuve le Compte de gestion 2015 présenté par le Comptable Public.

Départ de Mme Nadine BELISSANT-REYDET à 20h20

Départ de Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS à 20h30

RAPPORT 40 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Maire ayant quitté la salle des délibérations en laissant la présidence à Mme RAKIC, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les résultats du Compte Administratif 2015 présenté par M. CHAMPION.

Le Maire, de retour dans la salle des délibérations, reprend la présidence et laisse la parole à Mme RAKIC qui donne lecture du vœu relatif à la carte scolaire, qu'elle souhaite soumettre à l'approbation des élus.

VŒU PRESENTE PAR MME RAKIC RELATIF A LA CARTE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le vœu suivant présenté par Mme RAKIC :

« Dans le cadre de l'adoption définitive de la carte scolaire 2016-2017 :

- Considérant les réalités pédagogiques des écoles de BEAUNE, qui doivent impérativement prévaloir sur toute logique comptable,
- Considérant les conséquences psychologiques qu'aurait une fermeture en termes d'accroissement des demandes de dérogations, et de fuite d'élèves vers le secteur privé,
- Considérant les réalités sociologiques des quartiers Bretonnière et Saint Jacques,
- Considérant les effectifs réels, qui seront de 26,8 pour 5 classes sur les écoles maternelles Saint Exupéry et Peupliers,
- Considérant les effectifs, qui seront de 23,3 par classe et 5 niveaux sur l'école Elémentaire Bretonnière soit 3 classes à 3 niveaux,
- Considérant les effectifs réels, qui seraient de 32 élèves par classe sur l'école Elémentaire du Hameau de GIGNY qui accueille les élèves de grande section de l'école maternelle,

- demande à l'Inspection Académique :
 - de revenir sur sa décision de fermeture de deux classes, une maternelle et une primaire, au sein des écoles Saint Exupéry et Bretonnière
 - de confirmer l'octroi de la classe supplémentaire le jour de la rentrée pour l'école maternelle du Hameau de GIGNY permettant la répartition pédagogique des élèves avec l'école élémentaire ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h20

Affiché le 7 juillet 2016

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi DEde 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00